

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 16/09/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, Mr PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME GLEYESSES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME CHANSAREL Frédérique, MR CAPART Aurélien, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MR TURLU Grégory

Ont donné procuration : MME MOËNNARD Charlotte à MME RIVOIRE Marion, MR VERGER Guillaume à Mr DOLIN Nicolas, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à Mr JAIME Emmanuel, MME LATGER Lucie à MME JEULIN-CARREY Florence

Lucie GLEYESSES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-86 Convention Plant'arbres avec Arbres et Paysages d'Autan

Exposé

Madame la Maire expose le projet communal de plantation d'arbres sur le terrain situé au 1 Impasse de la digue, en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Ces plantations sont proposées dans le cadre du programme régional de plantation de haies champêtres nommé « Plant'arbre », subventionné par le Conseil Régional Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dans le cadre de ce programme, Arbres et Paysages d'Autan propose la plantation de jeunes plants afin d'assurer une meilleure reprise et une croissance rapide.

La convention annexée reprend les termes de ce partenariat, pour la plantation de 121 plants. Le coût prévisionnel des plants est de 454,50€.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

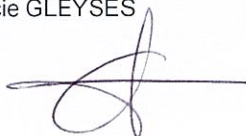
- D'approuver le projet Plant'arbres
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée, et toutes les pièces afférentes

La délibération est adoptée à :

19
0
0VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/09/2026

La secrétaire de séance,
Lucie GLEYESSESLa Maire,
Marion RIVOIRE